



Concours Périclès #1

Règlement du concours Édition 2019

Préambule

Les Jeunes IHEDN et la Fédération Francophone de Débat organisent le **lundi 2 décembre 2019** le concours **Périclès #1**, une soirée destinée à valoriser l'art oratoire des jeunes et leur capacité à inspirer, en présentant leur propre vision sur des sujets contemporains.

Article 1 : Objet et thèmes du concours

Un concours est organisé à l'occasion de cet événement, conduisant à la remise du prix « Périclès ». **Le prix viendra récompenser la meilleure prestation de 8 minutes.**

Les sujets sur lesquels les candidats devront plancher seront donnés une semaine à l'avance à chaque fois. Il sera indiqué aux candidats s'ils répondent en pro ou contra.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux personnes physiques résidant en France, âgées de 18 à 35 ans à la date du concours. Le candidat doit participer de manière individuelle, sans l'aide de tiers personne lors des phases préparatoires.

Article 3 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera à remplir par le biais d'un *Google Form* mis à disposition sur le site des Jeunes IHEDN. Tous les champs proposés doivent être remplis par les candidats pour officialiser cette dernière.

Les dépôts de candidatures devront être réalisés avant **le 1/11/2019**.

Article 4 : Déroulement du concours & calendrier

A l'issue de chaque phase de sélection, le jury s'isolera et désignera les candidats retenus pour la phase suivante ou la finale. Les membres du jury annonceront publiquement, à la fin de chaque séance, le nom des candidats retenus.

Article 5 : Jury

Le jury de la finale est composé de six personnes, représentant les métiers dont les mots doivent être utilisés avec finesse et raffinement.

Les membres du jury désignent leur Président.

Le vainqueur est désigné à la majorité absolue des voix. En cas d'égalité des voix, le Président du jury a voix prépondérante.

Le jury est souverain. Il ne peut être fait appel de la décision.

La composition du jury sera précisée aux candidats après inscription.

Article 6 : Procédure et calendrier de sélection des dossiers de candidature

Calendrier du concours :

- Samedi 9 novembre 2019 :
 - 10h00 à 16h00
 - La Sorbonne (Paris)
 - → **phase de sélection des 12 meilleurs orateurs. Les candidats retenus seront avertis par courriel.**

- Samedi 23 novembre 2019 :
 - Horaires et lieu communiqués ultérieurement.
 - → **2e phase de sélection en vue de la finale. Les candidats retenus seront avertis par courriel.**

- Lundi 2 décembre 2019 :
 - Horaires et lieu communiqués ultérieurement.
 - → **finale.**

Lors des phases de sélection et de la finale, les orateurs seront jugés selon les critères suivants :

- **Diction ;**

- **Capacité à vivre son discours (présence scénique) ;**
- **Originalité du propos ;**
- **Capacité de persuasion ;**
- **Respect du timing imposé (8 minutes).**

Ce calendrier pourra faire l'objet de modifications en fonction des circonstances. Le jury peut souverainement décider de raccourcir les délais de soumission des sujets en fonction du nombre de candidatures reçues.

Article 7 : Limitations de responsabilité

Le présent règlement pourra être modifié par les Jeunes IHEDN et la Fédération Francophone de Débat d'un commun accord. Ces deux organismes se réservent le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler le concours.

Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 8 : Engagements des lauréats

En cas de diffusion des prestations des finalistes, ces derniers sont tenus de faire mention du Concours Périclès, co-organisé par les Jeunes IHEDN et la Fédération Francophone de Débat.

Les lauréats autorisent gracieusement les Jeunes IHEDN et la Fédération Francophone de Débat à publier tout ou parties de leur prise de parole, sur tout réseau social pour la durée des droits d'auteurs et dans le monde entier.

Aucun frais logistique (transport, hébergement...) afférent à la présence à Paris des candidats retenus n'est pris en charge par les organisateurs, ceux-ci restant à la charge des candidats.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par les deux organismes partenaires de l'événement.

Les organisateurs
Les Jeunes IHEDN
Fédération Francophone de Débat

Contact :

Steven LE MANACH

Steven.lemanach@jeunes-ihedn.org